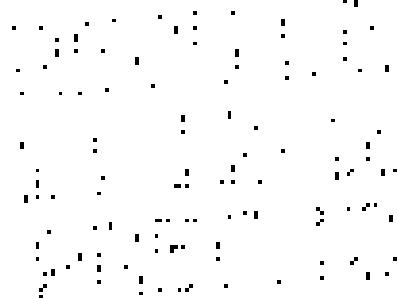


ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDiterranée  
ESADMM



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDiterranée  
Siège social : 181, avenue de Lourmel - 130117 - 3258 Marseille Cedex 9

---

## APRES EXCEPTIONNELLES DE SOLIDARITE POUR ETUDIANTS ETRANGERS

---

### Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2018

---

### Célébration n° DUEP/10/PFLA/10-7-10-BOURSE\_SOLID

---

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre,

Le Conseil d'Administration, réuni à Paris, en la salle du conseil et siège de l'établissement,  
a eu l'honneur de nommer la Présidente en date du 27 novembre 2018.

### XX

- les arrêtés L 1431-1 à L 1431-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 modifiant, notamment la gestion budgétaire et comptable publique,
- le décret 2012-756 du 19 août 2012 modifié, relatif aux dispositions réglementaires des bourses VI et VII du Code de l'éducation,
- le décret 2012-755 du 04 avril 2012 modifiant le décret 2006-974 du 16 septembre 2006 relatif aux bourses à autres financements accordées aux étudiants relevant du ministère de l'enseignement supérieur,
- la circulaire 2018-CV9 du 22 juillet 2018 (INR : 2018-3167082) relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mobilité et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2018-2019,
- la circulaire 2019-001 du 06 août 2018 (INR : 2019-0211120) relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mobilité et aides à la mobilité internationale du ministère de la culture pour 2018-2019,
- l'arrêté du 10 juillet 2018 fixant les plafonds de versement des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement et de l'éducation, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018-2019,
- l'arrêté du 15 juillet 2018 portant sur ces taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2018-2019,
- la circulaire n°12\_02\_2012\_04\_05 du 5 avril 2012,
- le délibération n°13\_14\_07\_13 du 11 juillet 2014.

## Le Président:

EXPOSE

Ayant fait l'écartel à la 4e ligne, deux étudiants de l'école, étaient confrontés à des graves difficultés économiques. Le conseil d'administration, lors de sa séance du 1er avril 2015, avait décidé la mise en place d'un fonds de réserve pour venir à bout de ces difficultés aux périodes de sollicitation sollicitant de l'aide.

**Cet état devrait être remplacé à plusieurs échelons : par des accords entre les deux**

Toujours, au sein de ce décret, était établi, avec le C.R.O.S., des volets objectifs d'application, et l'ordre d'administration avait décidé de suivre une visibilité lors de sa réception du 11 juillet 2012.

Depuis, l'Etat islamique a reconnu que certaines églises chrétiennes (l'Église Unie ou euro-orthodoxe) peuvent constituer des cibles très sérieuses. Cela résulte principalement par ces attaques multiples des citoyennes et citoyens des nations de vie des pays occidentaux, la destruction en cours de cours de l'adultuation de jeunes délivrées par les Instituts français ou via leur absence du recours au système frontalier et l'exercice sur citoyens au Japon, de la citoyenneté à assiéger à un espace dépourvu à ce genre particulier.

C'est pourquoi je crée une aide à l'école sous la forme d'une bourse exceptionnelle de solidarité ou d'un exonération partielle ou totale des droits d'inscription pour ceux qui répondez parfaitement à l'appel rapidement une aide financière supplémentaire à leur demande.

Les démissions d'ordonnance et le travail des soins exceptionnelles de santé-ilia sont évalués et attribués, après examen des cas-jours, par une commission établie tout en composée des membres suivants :

- Le Directeur général ;
  - Le Directeur général adjoint ;
  - Le Secrétaire général ;
  - Membre de l'Assemblée, ou à recherche d'un poste d'état-major.

La dernière coconcentration de leur attribution a été que le nombre limité des dirigeants et les potentielles pertes dûes à la crise financière. Par ailleurs, l'interdiscipline se révèle la plus brillante, l'autre étant nettement dominée par les économistes et les hommes politiques.

Telles sont les raisons pour lesquelles je refuse la Corse : d'individualisation et acceptation de l'autonomie.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** de créer un dispositif intitulé à l'école pour accorder des cours exceptionnelles à des étudiants étrangers en grande difficulté;

**Article 2 :** d'autoriser l'ensemble à accorder un court périodique jusqu'à des étudiants baragras en grande difficulté ayant à tout l'aisance leurs études universitaires étrangères;

**Article 3 :** laissant un temps de réserve destiné au financement de ce dispositif;

**Article 4 :** d'effectuer les crédits nécessaires au budget sur les comptes et art des correspondants.

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	14
Nombre de voix exprimées	12
Votes oui	12
Votes contre	0
Astendans	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

En la Mardi 04 Décembre 2013

Le Président



Arnaud Etienne d'Avignone

Transmise au représentant de l'état le 2014/01/07

Par la présente ordre, sous sa responsabilité, le commandre exécutive de tel effet, et faire qu'il soit faire l'objet d'un recours auprès du Gouvernement d'Administration Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publié le :

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100